



Etat des lieux de sortie non signé et incomplet

Par **suene**, le **17/04/2009** à **17:43**

Bonjour,

Mon ami a, il y a de cela 2 semaines, effectué l'état des lieux de sortie de son ancien appartement.

Premier problème : le propriétaire a tiqué sur l'état de la peinture au sol, elle était en effet écaillée, ce qui est lié à l'usure du bien, et ce n'était en aucun cas de la peinture pour sol. De plus, il avait lui même indiqué sur l'état des lieux d'entrée "parquet tâché", et tout dans l'appartement était coché "d'usage".

Et voilà qu'à la sortie, cela lui pose un problème, enfin pas à lui, mais à sa femme, qui n'était pas là.

Il se barre ensuite, comme un voleur, sans prendre la peine de faire signer l'état des lieux à mon ami, et sans aucune précision sur la suite des évènements.

Nous avons donc essayé de le contacter à plusieurs reprise, mais mr fait le mort, nous savons qu'il a, légalement, 2 mois pour nous restituer la caution, mais nous craignons qu'il fasse établir un devis pour le sol dans notre dos.

Quelqu'un de vous a-t-il été déjà confronté à un problème similaire ? Si oui, ou non, toutes les réponses/solutions sont les bienvenues !!

Merci d'avance !

Par **Solaris**, le **18/04/2009** à **00:31**

Bonjour,

L'idéal serait de procéder à un état des lieux par huissier de justice. Afin de convoquer les parties et les frais (environ 161 euros) seront partagés en deux entre les parties.

Par **suene**, le **18/04/2009** à **09:57**

Merci Solaris ! C'est effectivement ce que l'ADIL m'a indiqué, mais il m'a semblé qu'il y avait un délai de 7 jours après l'état des lieux pour en faire la demande...

Par ailleurs, je me suis plantée, mon ami a bien signé l'état des lieux de sortie, donc le pb reste les peintures au sol sur parquet, et surtout le fait que le propriétaire fasse le mort...